

MODALITES DE REALISATION ET DE VALIDATION DU TRAVAIL DE DIPLOME

FORMATION POST DIPLOME D'INFIRMIER(E)S DANS LE DOMAINE OPERATOIRE

SESSION DE FORMATION 2018-2019

Hôpitaux Universitaires de Genève

Direction des ressources humaines

Centre Recrutement, parcours, compétences & formation

Formations spécialisées en soins

Rue Alcide-Jentzer 22

CH - 1211 Genève 14

Téléphone : 022 372 76 67

CADRE GÉNÉRAL

Le but du travail est de s'initier à un raisonnement rigoureux et systématique, sur la base d'une méthodologie de résolution de problème. Il aboutit à des propositions d'évolution dans la pratique des soins en s'appuyant sur des données actualisées.

Les objectifs du travail sont de :

- contribuer au développement des connaissances professionnelles lié à la prise en soins de patients dans les services spécialisés ;
- participer à la réflexion sur des problématiques relatives à la qualité des soins dans les services spécialisés en s'appuyant sur les recommandations actuelles ;
- favoriser, avec les équipes partenaires de soins, l'émergence d'une dynamique d'amélioration des pratiques de soins.

Le travail de diplôme est composé d'un document écrit et d'une soutenance orale.

Ces deux éléments doivent être validés pour accéder à la procédure de qualification.

Les modalités de réalisation et d'évaluation sont décrites ci-dessous.

MODALITÉS DE RÉALISATION

Le travail de diplôme est une démarche individuelle respectant l'éthique professionnelle.

Enseignement

Le travail de diplôme est intégré dans le dispositif d'enseignement de la formation.

Les journées consacrées englobent l'enseignement relatif à la méthodologie de résolution de problème, les séminaires d'accompagnement et le travail personnel incluant les temps de supervision avec le chargé de formation (CF).

Organisation

Le module de formation est composé de sept jours de cours pour l'élaboration du travail de diplôme et de 15 heures de supervision individuelle en face à face pédagogique.

La planification des cours tient compte du déroulement des différentes étapes du travail. Le travail de diplôme est réalisé durant la deuxième année de formation. Les personnes au bénéfice d'une VAE initient la démarche dès le début de leur cursus.

La réalisation de ce travail est accompagnée par un chargé de formation.

Rôle du chargé de formation

Il informe l'apprenant des modalités de réalisation et de validation du travail de diplôme.

Il participe à l'animation des cours et des séminaires en collaboration avec les différents intervenants.

Il planifie et anime avec l'apprenant les entretiens de régulation et organise la séance du jury d'évaluation.

Jury d'évaluation

Il est constitué d'un expert du domaine étudié et du CF ayant suivi le travail. L'expert membre du jury d'évaluation du travail est désigné au plus tard 30 jours avant la date fixée pour la restitution de la production écrite.

Il est nommé par le CF référent chargé du suivi de l'apprenant qui a la possibilité de lui soumettre la proposition d'un autre expert.

Déroulement

Le travail de diplôme est restitué à la date fixée par les CF.

Si le travail n'est pas rendu à la date fixée, un échec est prononcé.

La validation du travail écrit et l'épreuve de soutenance se déroulent dans les deux mois qui suivent la restitution du travail écrit.

Toute demande de délai supplémentaire de restitution doit faire l'objet d'une demande écrite argumentée par l'apprenant, adressée au président de la commission de formation au plus tard 30 jours avant la date prévue de restitution. La commission de formation décide de l'octroi ou non, d'un nouveau délai de restitution.

Le travail écrit doit être validé pour que l'apprenant puisse se présenter à la soutenance orale. Dans le cas d'une non-validation du travail écrit, un complément est exigé par le jury qui en détermine les modalités en termes de contenu et de délai.

Déroulement de la soutenance

- le candidat explicite la démarche menée pour la réalisation de son travail écrit (20-30 minutes) ;
- les membres du jury font part de leurs commentaires, formulent leurs critiques et posent des questions à l'apprenant en relation avec les critères d'évaluation du travail (15 minutes) ;
- les membres du jury se réunissent à huis-clos pour partager et discuter les éléments d'appréciation de la soutenance ; ils délibèrent et communiquent le résultat à l'apprenant.

Conditions de validation

Le travail écrit et la soutenance orale sont validés sur la base de critères d'évaluation utilisant l'échelle d'appréciation «acquis / non acquis».

La totalité des critères d'évaluation doit être déclarée «acquis» pour prononcer leur validation respective.

Procès-verbal d'évaluation

A l'issue de la rencontre du jury, le CF référent rédige une synthèse écrite de l'évaluation du travail écrit et de sa soutenance.